

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 16 mars 2020, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1708, rue de la Pente-Douce

Demande déposée le 21 janvier 2020 par M. Christian Robert concernant le lot 4 224 996, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1708, rue de la Pente-Douce.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'implantation d'une galerie donnant accès à une piscine hors-terre, des marges latérale et arrière de 0,40 mètre, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit des marges minimales de 2 mètres.

Donné à Magog, le 19 février 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe